

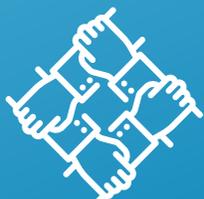


13-03-2020

La mutuelle, à quoi ça sert ?

Qu'est-ce que la mutuelle ? Quel est son fonctionnement ? Tu as déménagé et tu souhaites savoir s'il est possible de rester à charge de tes parents ? Es-tu réellement obligé d'en avoir une ?

Toutes ces questions peuvent dans un premier temps te faire peur, mais Infor Jeunes est là pour t'éclairer sur le sujet.



C'EST QUOI UNE MUTUELLE ?

La mutuelle est un organisme de protection sociale garantissant à tout individu le droit à certaines prestations lorsqu'une situation le prive d'une partie (ou de la totalité) de ses revenus (maladie, chômage, etc.) ou engendre des frais à supporter (soins de santé, éducation des enfants, etc.). Elle permet de bénéficier de trois types d'assurances sous certaines conditions :

- **L'assurance obligatoire de base (sécurité sociale)**
Dès que tu t'inscris dans une mutuelle, tu bénéficies de l'assurance obligatoire. Cette assurance qui est identique dans chaque organisme te permet d'être remboursé des frais médicaux (ex: visites chez le médecin, certains médicaments, examens médicaux).

Elle te donne aussi droit à d'autres avantages comme le bénéfice des revenus de remplacement en cas de maladie de courte ou de longue durée ainsi que durant un congé de maternité ou de paternité.

- **L'assurance complémentaire (services des mutuelles)**
L'assurance complémentaire est aussi obligatoire dès lors que tu t'inscris dans une mutuelle. Elle existe dans toutes les mutuelles, mais les remboursements octroyés peuvent être différents en fonction de celle-ci.

Cette assurance complémentaire te permet de bénéficier de diverses interventions telles que la contraception, l'inscription à un club sportif, les consultations chez une diététicienne, les cours d'auto-école, l'achat de lunettes, le prêt de béquilles, etc.

Sache qu'il existe un organisme public, la CAAMI (Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité), qui octroie uniquement les prestations de l'assurance obligatoire de base sans proposer d'assurance complémentaire.

Tu seras donc couvert pour tous les services que la sécurité sociale prend en charge (médecin, hospitalisation en chambre commune, opérations, etc.).

- **Les assurances hospitalisation ou dentaire**
Si tu pratiques des activités à hauts-risques, que tu présentes des soucis de santé importants ou que tu veux être particulièrement couvert en cas d'accident, il existe certaines assurances. Celles-ci te permettent d'obtenir des remboursements plus importants lors d'une hospitalisation. Cette souscription est payante et certains organismes t'obligent à prêter un stage d'attente, en général de six mois, pendant lequel tu n'es pas couvert.

QUELLE MUTUELLE CHOISIR ?

Par facilité, beaucoup de jeunes restent affiliés à la mutuelle de leurs parents. Dans le cas contraire, il est intéressant que tu puisses comparer les avantages octroyés par les différentes mutuelles et choisir selon ta situation celle qui t'offre le plus d'avantages.

N'hésite pas à te rendre dans le centre Infor Jeunes le plus proche pour avoir plus d'informations ou à parcourir la FAQ de notre site www.inforjeunes.be.



PLUS D'INFOS ?

- www.inforjeunes.be
- www.riziv.fgov.be